

Québec, le 28 mars 2012

Monsieur Robert Coutu
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Montréal-Est
11370, rue Notre-Dame
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit s'assurer de la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens, et ce, en vertu des dispositions de la Loi du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Dans ce contexte, le Ministre a désigné, le 7 avril 2011, monsieur Bruno Delage, MBA, CMA du Service de la vérification, pour effectuer un mandat de vérification concernant le processus suivi par la Ville de Montréal-Est pour l'attribution de contrats et tout autre aspect lié à l'administration municipale.

Le rapport de vérification produit vise à présenter principalement les constats effectués lors du mandat et à formuler des recommandations. Ce rapport a été soumis aux dirigeants administratifs de votre Ville et les commentaires qu'ils nous ont transmis les 23 et 27 mars derniers y ont été intégrés.

À notre avis, à tous les égards importants, la Ville de Montréal-Est a présenté certaines lacunes quant au respect des dispositions législatives prévues à la Loi sur les cités et villes et les dispositions réglementaires en découlant pour l'attribution des contrats pour la période de janvier 2008 à mars 2011.

...2

La vérification a permis de constater le non-respect des quatre dispositions législatives suivantes :

- Adjudication d'un contrat d'une durée supérieure à cinq ans sans avoir obtenu l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Conformité au régime général concernant l'adjudication des contrats dans quatre situations;
- Division de contrats en plusieurs contrats en semblable matière, et ce, à cinq occasions;
- Modification d'un contrat changeant sa nature et les obligations du soumissionnaire.

D'autres manquements ont aussi été constatés lors de la vérification. Ces constats concernent des aspects techniques de la Loi ou font référence à des pratiques de gestion. Des recommandations spécifiques découlant de ces constats sont formulées dans le rapport.

Conséquemment à ce qui précède, je m'attends à ce que le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est se saisisse des éléments et des recommandations du rapport de vérification. Par ailleurs, au cours des trois prochaines années, le Ministère effectuera le suivi des recommandations adressées à la Ville de Montréal-Est.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de déposer le présent rapport et de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement en la manière prescrite pour publication des avis publics de la Ville.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera dans son site Web le rapport et les recommandations qu'il contient. Aux fins du présent dossier, vous trouverez ci-joint une copie du rapport produit par monsieur Bruno Delage, MBA, CMA.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

(original signé)

Sylvain Boucher